

Paris, le 24 AVR. 2020

- 495 / 20 SG

Madame la députée,

L'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause du quinquennat. Vous le savez, le Gouvernement poursuit, en lien avec les parlementaires, le travail pour porter ce principe essentiel, y compris dans la période que nous traversons. La lutte contre les violences ou pour l'accès aux droits sexuels et reproductifs des femmes ont déjà fait l'objet de nouvelles mesures de politiques publiques. À cet égard, le travail de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes de l'Assemblée nationale, dont vous êtes membre, est précieux.

Dans ce contexte, les médias assurent un rôle crucial d'information, indispensable dans la période de crise que nous traversons. Ils informent le pays avec des éléments fiables et vérifiés, dans le respect de leur déontologie. Les dernières mesures d'audiences montrent bien à quel point les Françaises et les Français ressentent le besoin de se tourner vers la télévision en période de confinement. Les derniers témoignages mettent en lumière l'attachement de toutes et tous aux radios, écoutées grâce à des postes ou grâce à des applications numériques. Le maintien de l'ouverture des kiosques témoigne de l'attachement du pays entier à la presse écrite, qu'il s'agisse des magazines ou de la presse quotidienne nationale et régionale, irremplaçable pour ses lectrices et lecteurs.

Chaque jour, le débat public s'enrichit grâce aux médias de l'expression d'experts, de scientifiques et d'intellectuels qui nourrissent la réflexion de tout un chacun. Le rôle de ces experts qui éclairent la crise que nous traversons de leurs savoirs est essentiel au débat public.

Cette crise ne doit toutefois pas conduire à un abandon des objectifs de parité dans tous les médias. Les femmes représentent 52 % de la population et, durant la période que nous traversons, elles sont souvent au cœur de l'action. Or, elles doivent également être au cœur de la réflexion et des représentations publiques. Les experts doivent aussi être des expertes. On ne saurait analyser le monde, même et surtout en période de crise, sans la moitié de celui-ci, ou même avec une moindre participation et représentation des femmes.

Madame Céline CALVEZ  
Députée  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75006 PARIS

.../...



Parlementaire engagée à la fois sur les sujets culturels et sur l'égalité entre les femmes et les hommes - vous avez travaillé sur la place des femmes dans les sciences, vous êtes rapporteure pour avis sur les missions budgétaires Médias et industries culturelles, et vous avez récemment soutenu des amendements en ce sens lors de l'examen du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique en commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale - votre expertise sur ces enjeux permettrait d'éclairer utilement la question de la place des femmes dans l'ensemble des médias durant la crise sanitaire.

Dans ce contexte, je souhaite vous confier une mission permettant :

- d'analyser selon tout critère que vous jugerez pertinent (quantité, temps de parole et horaires de diffusion, biais de genre, etc.) la place des femmes journalistes et des femmes expertes dans l'ensemble des médias en cette période de confinement et de crise sanitaire ;
- de formuler des propositions pour s'assurer de leur représentativité ;
- plus largement, d'apprécier la place des femmes dans l'ensemble des médias.

En matière audiovisuelle, vous pourrez tenir compte des travaux de l'Institut national de l'audiovisuel, ainsi que ceux du Conseil supérieur de l'audiovisuel auquel le législateur a confié la mission d'assurer le respect des droits des femmes et qui a demandé aux principaux éditeurs de diffuser des programmes contribuant à la lutte contre les préjugés sexistes et les violences faites aux femmes.

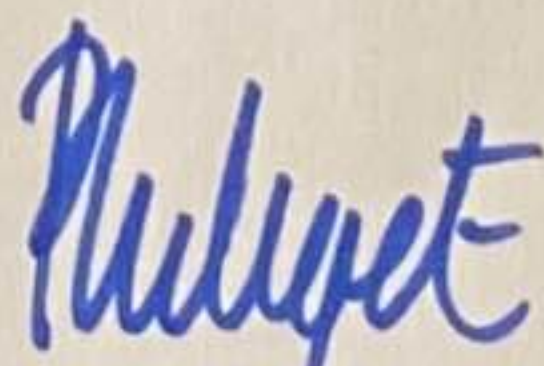
Un décret vous nommera, en application de l'article LO 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de M. Franck RIESTER, ministre de la culture, et de Mme Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Vous pourrez bénéficier de l'appui des services du ministère de la culture et du secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Je souhaite pouvoir disposer d'un point d'étape de vos travaux début juin. Vos conclusions définitives seront attendues au plus tard pour fin août 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.

  
Édouard PHILIPPE  
